

Google Earth

LE RESPECT ET  
L'ACTION AU  
SERVICE DE  
NOTRE PLANÈTE



Durée totale

60 min

Âge

8 à 14 ans

Cycles  
scolaires

3 et 4



# La Terre, notre maison

## Comment les jeunes protègent notre planète



## Objectifs d'apprentissage

- L'élève est en mesure de comprendre ce que militer pour le climat implique, et d'apprendre comment ce militantisme sert l'objectif de développement durable n° 13
- L'élève est capable d'exprimer les changements qu'il observe dans sa ville
- L'élève commence à comprendre quelles activités humaines ont un impact sur la crise climatique

## Remarques à l'attention des enseignants et animateurs

Si les objectifs de développement durable constituent une notion nouvelle pour vos élèves, voici une courte vidéo instructive avec, en préambule, une intervention de Kolo Touré : [vimeo.com/138068035](https://vimeo.com/138068035).

Vous trouverez également un plan de leçon (en anglais) pour présenter les objectifs de développement durable en 30 minutes à l'adresse suivante : <https://c15a759148e3465cc1e0-b5c37212e1d32204235caf5298e9144a.ssl.cf5.rackcdn.com/2016/07/1-Pre%CC%81sentation-des-objectifs-mondiaux-30-mins.pdf>

Vous pouvez aussi utiliser la fiche MyUnicef (en français) sur les objectifs de développement durable : <https://my.unicef.fr/contenu/comprendre-les-objectifs-de-developpement-durable> et celle sur la lutte contre les changements climatiques : <https://my.unicef.fr/contenu/comprendre-la-lutte-contre-le-changement-climatique>.

## Ressources

- Accès Internet via Google Chrome ou l'application mobile Google Earth
- Tutoriel des militants pour le climat sur Google Earth (version web)
- Prises de vue en accéléré sur Google Earth Engine

**Mots-clés** : militant(e), météo, climat, changement climatique, pollution environnementale, lutte contre les changements climatiques, citoyenneté, citoyen(ne) du monde

## Présentation de l'activité

1. Les élèves explorent ce que recouvre la notion de militantisme et regardent une courte vidéo présentant plusieurs jeunes militants pour le climat.
2. À l'aide d'un tutoriel sur Google Earth, les élèves en apprennent davantage sur les militants pour le climat et les actions qu'ils mènent pour protéger notre planète.
3. Les élèves étudient les changements environnementaux au sein de leur collectivité au cours des 30 dernières années.
4. Les élèves discutent des différentes actions qu'ils peuvent entreprendre pour lutter contre les changements climatiques.

## Étape 1 Présentation des jeunes militants pour le climat

10  
minutes

Demandez aux élèves de réfléchir à la question suivante : « *Qu'est-ce qui est important pour vous ?* ». Vous pouvez commencer par répondre, en mentionnant vos élèves, votre école, votre famille, etc.

Demandez aux élèves de vous faire part de leurs idées. Abordez ensuite le terme « militant(e) » avec les élèves. *Savent-ils ce que cela signifie ? L'ont-ils déjà entendu auparavant ?*

Expliquez qu'un(e) militant(e) est une personne qui se soucie de problèmes particuliers et qui mène des campagnes pour sensibiliser le public à ces enjeux. *Les élèves peuvent-ils citer des militants qu'ils connaissent ?*

Expliquez aux élèves qu'au cours de cette séance, nous allons découvrir plusieurs jeunes militants pour le climat qui se mobilisent tous afin de protéger notre milieu naturel.

Lancez ensuite une vidéo brève mettant en lumière des militants pour le climat :

Vidéo « Call to Learning » : [vimeo.com/439979897](https://vimeo.com/439979897).

Demandez aux élèves : *quel est le message des militants pour le climat ?*

## Étape 2 Tutoriel sur Google Earth

15  
minutes

Lancez le tutoriel des militants pour le climat sur Google Earth (version web). Expliquez que les élèves vont maintenant avoir l'occasion d'en apprendre plus au sujet des militants pour le climat et leur travail pour soutenir l'objectif de développement durable n° 13.

### Histoire Google Earth sur les jeunes militants pour le climat dans le monde

Lorsque les élèves auront passé un peu de temps à explorer le contenu, demandez-leur de réfléchir aux questions suivantes :

- Quels sont les différents moyens mis à profit par les militants pour sensibiliser le public au changement climatique ?
- Qu'avez-vous appris des militants pour le climat ?
- Vous ont-ils donné des idées sur la manière dont vous pourriez agir pour atteindre l'objectif de développement durable n° 13, qui vise à lutter contre les changements climatiques ?

## Étape 3 Exploration des mutations de la Terre

15  
minutes

Les élèves vont ensuite passer un peu de temps à étudier les changements qui se produisent sur notre planète. Aux quatre coins de la planète, nous sommes nombreux à remarquer l'impact du changement climatique sur nos vies. *Vos élèves ont-ils remarqué certains des effets du changement climatique sur leur collectivité ?*

*Montrez les prises de vue en accéléré sur Google Earth Engine à la classe : [earthengine.google.com/timelapse/](https://earthengine.google.com/timelapse/). Regardez ensemble les images de la fonte du glacier Columbia. *Que remarquent les élèves ? Quelles sont les raisons de ce phénomène ? Prévoyez du temps pour la discussion, puis demandez aux élèves de travailler indépendamment en choisissant trois autres régions pour l'exploration en temps accéléré.**

*Demandez à la classe de regarder ensemble l'expansion côtière de Dubaï : [earthengine.google.com/timelapse/](https://earthengine.google.com/timelapse/).*

*Quels changements peuvent-ils observer ? En quoi cela pourrait-il avoir un impact sur les objectifs de développement durable ? Quels changements positifs pourraient avoir lieu (création d'emplois, meilleur réseau de transports, etc.) conjointement aux effets négatifs potentiels de cette croissance sur l'environnement ? Par exemple, l'épuisement des ressources naturelles, la réduction des espaces verts ou la pollution des océans engendrés par la construction de ces îles.*

## Étape 4 Utilisation de Google Earth pour comprendre les changements au sein de mon propre environnement

15  
minutes

Demandez ensuite aux élèves de taper le nom de leur ville dans la barre de recherche. Regardez l'évolution en accéléré. *Quels changements remarquez-vous ? Pourquoi ces changements se produisent-ils ?* Demandez aux élèves de compléter l'**annexe 2**, seuls ou en groupes.

## Étape 5 Passage à l'action

10  
minutes

Maintenant que vos élèves ont passé un peu de temps à apprendre ce qui motive les militants, se décriraient-ils comme tels ? Quelles mesures pourraient-ils prendre pour soutenir l'objectif de développement durable n° 13 (lutte contre les changements climatiques) ? Revenez sur certaines actions des militants abordées pendant la leçon et demandez aux élèves s'ils souhaitent reprendre certaines d'entre elles.\*

*Souhaitent-ils mener d'autres actions à l'aune des changements qu'ils ont pu constater dans la zone où ils vivent ?*

**Remarque : compte tenu de la situation liée à la COVID-19, vos élèves pourraient se voir contraints de suspendre certaines actions. Veuillez en discuter avec eux et suivre les directives sanitaires mises en place par les autorités de votre région.**

### Idées pour prolonger l'apprentissage :

1. À l'aide de l'**annexe 3**, les élèves peuvent étudier comment le changement climatique risque d'avoir un impact sur leurs droits en tant qu'enfants.
2. Les élèves peuvent créer leur propre tutoriel Google Earth consacré à différents militants pour le climat qu'ils auront identifiés lors de leurs recherches. Servez-vous du guide de l'**annexe 1** pour aider les élèves dans leur apprentissage.
3. Les élèves peuvent explorer la nature et les raisons pour lesquelles nous devons la protéger à travers d'autres histoires proposées sur l'Explorateur de Google Earth. Nous recommandons les histoires suivantes :
  - a. Agir pour... l'Amazonie : <https://g.co/iamamazon>
  - b. Aider les humains et les animaux à vivre ensemble : <https://earth.app.goo.gl/U717>
  - c. Évolution de la banquise aux pôles : <https://goo.gle/31UKStj>
  - d. Protéger les régions sauvages de la Terre : <https://earth.app.goo.gl/YZgGXH>
  - e. L'impact du changement climatique en images : <https://earth.app.goo.gl/sbyogQ0>

### À propos de Google Earth | [g.co/earth](https://g.co/earth)

Google Earth est un globe terrestre 3D interactif disponible sur Chrome, Android, iOS et pour ordinateur de bureau. Cette représentation détaillée de la planète comprend des images satellites, des vues 3D des bâtiments et terrains de centaines de villes, ainsi que Street View.

### Versions de Google Earth avec Explorateur

Liste complète des versions de Google Earth : [https://www.google.com/intl/fr\\_ALL/earth/versions/](https://www.google.com/intl/fr_ALL/earth/versions/)

- **Google Earth sur le Web** : Earth est disponible sur Chrome ici : [https://www.google.com/intl/fr\\_ALL/earth/versions/#earth-for-web](https://www.google.com/intl/fr_ALL/earth/versions/#earth-for-web)
- **Google Earth sur Android** : Cherchez l'appli dans Google Play ou suivez ce lien : [goo.gle/earth-android](https://goo.gle/earth-android)
- **Google Earth sur iOS** : Cherchez l'appli dans l'App Store ou suivez ce lien : [goo.gle/earth-ios](https://goo.gle/earth-ios)
- **Google Earth pour ordinateur de bureau** : cette version gratuite offre des fonctionnalités avancées, notamment des options d'import et d'export des données SIG ainsi que des images d'archive. Disponible sur PC, Mac ou Linux. Téléchargez l'appli ici : [goo.gle/download-earthpro](https://goo.gle/download-earthpro)

### Fonctionnalités – Google Earth pour ordinateur de bureau, Android et iOS

- **Fiches descriptives** : une mine d'informations sur les lieux que vous recherchez.
- **J'ai de la chance** : cliquez sur l'icône en forme de dé pour découvrir une destination exceptionnelle au hasard.
- **Outil de mesure** : calculez la longueur du parcours de votre prochaine randonnée, la distance entre Tokyo et Tombouctou, ou encore la superficie du parc à côté de chez vous.
- **Voyage autour du monde en 3D** : utilisez le bouton 3D ou faites pivoter la carte à l'aide de deux doigts pour examiner des lieux sous divers angles.

### À propos d'Explorateur | [g.co/earth/voyager](https://g.co/earth/voyager)

L'Explorateur, la fonction phare de Google Earth, propose une collection de tours guidés, de quiz géographiques et des visualisations de données détaillées, tous réalisés par un éventail d'éminents auteurs, scientifiques et organismes à but non lucratif du monde entier. Consultez l'Explorateur tous les mois pour profiter de nouvelles fonctionnalités. Vous pouvez également choisir de recevoir des notifications hebdomadaires pour partir à la découverte de nouvelles aventures.

### Comment accéder à l'Explorateur

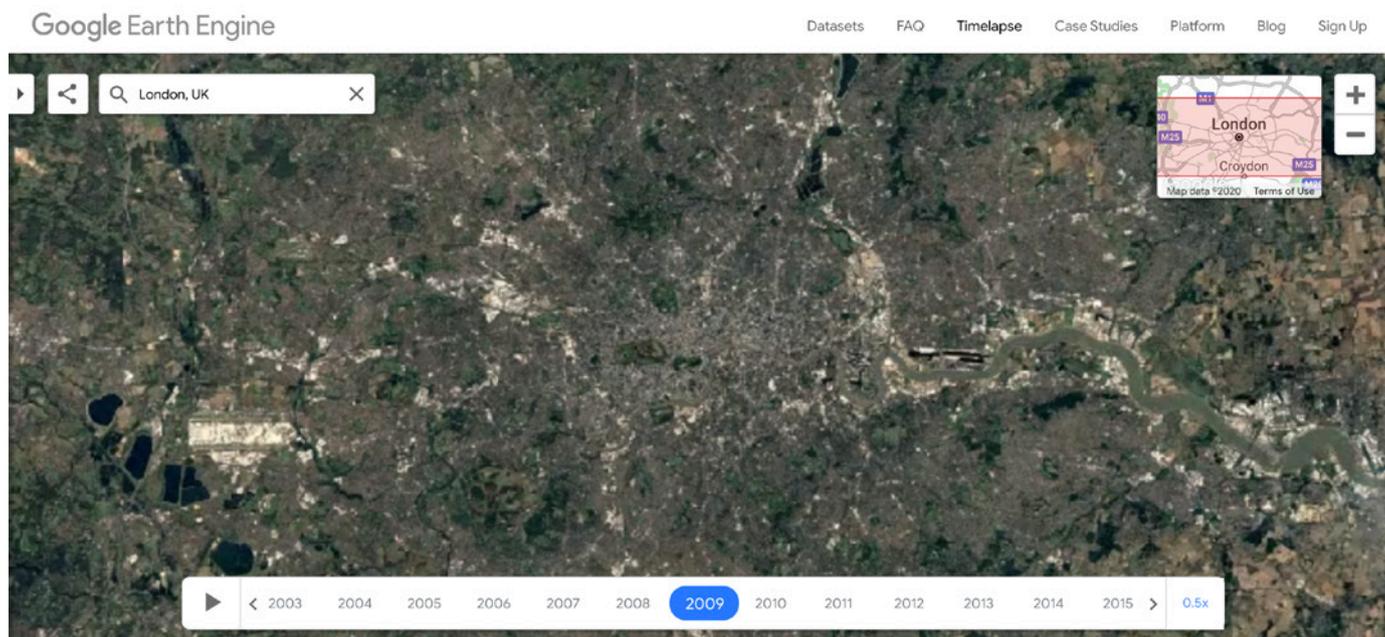
Ouvrez Google Earth sur Chrome, Android ou iOS, et cliquez sur l'icône en forme de gouvernail dans le menu. Sur la page d'accueil de l'Explorateur, vous retrouverez des nouveautés dans différentes catégories, notamment Sélection du moment, Jeux, Nature et Culture.

### Vidéo de présentation (en anglais) des outils de création

Pratique et accessible à tous, élèves comme enseignants : [www.youtube.com/watch?v=5KtwMRedAbc](https://www.youtube.com/watch?v=5KtwMRedAbc)

## Annexe 2 Guide d'utilisation : Google Earth et Explorateur

- Utilise [earthengine.google.com/timelapse/](https://earthengine.google.com/timelapse/) pour comprendre comment ta ville a évolué entre 1984 et 2018.
- Tape le nom de la ville la plus proche dans la barre de recherche. Si la fonction « Timelapse » n'est pas disponible pour cette ville, tape le nom de la capitale de ton pays.



- Regarde l'accélération image par image pour voir comment ta ville a changé. Utilise ce guide pour répondre aux questions suivantes :

1. Comment le paysage de la ville a-t-il changé depuis 1984 ?
2. Qu'est-ce qui a pu entraîner ces changements ?
3. Selon toi, quels problèmes ta ville pourrait-elle rencontrer si ces changements se poursuivaient ?
4. Ces changements ont-ils été bénéfiques pour ta ville ?
5. En 2018, ta ville compte-t-elle plus ou moins d'espaces verts qu'en 1984 ?
6. As-tu constaté des mesures de prévention prises par ta ville pour lutter contre les changements climatiques ?  
*Par exemple, la construction de pistes cyclables (pour réduire la pollution émise par les voitures), de centres de recyclage, de parcs, etc.*

## Annexe 3 Icônes des droits de l'enfant

|                                                                                                                                         |                                                                                                                                              |                                                                                                                                            |                                                                                                                                             |                                                                                                                                      |                                                                                                                                                  |                                                                                                                                               |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>1</p>  <p>DEFINITION D'UN ENFANT</p>                | <p>2</p>  <p>MEMES DROITS POUR TOUS</p>                     | <p>3</p>  <p>INTERET SUPERIEUR DE L'ENFANT</p>            | <p>4</p>  <p>RENDRE LES DROITS REELS</p>                   | <p>5</p>  <p>ROLE DE LA FAMILLE</p>                | <p>6</p>  <p>VIE, SURVIE ET DEVELOPPEMENT</p>                 | <p>7</p>  <p>NOM ET NATIONALITE</p>                        |
| <p>8</p>  <p>IDENTITE</p>                              | <p>9</p>  <p>NON-SEPARATION DES FAMILLES</p>                | <p>10</p>  <p>CONTACT AVEC LES PARENTS A L'ETRANGER</p>   | <p>11</p>  <p>PROTECTION CONTRE LES ENLEVEMENTS</p>        | <p>12</p>  <p>RESPECT DE L'AVIS DES ENFANTS</p>    | <p>13</p>  <p>LIBRE PARTAGE DES IDEES</p>                     | <p>14</p>  <p>LIBERTE DE PENSEE ET DE RELIGION</p>         |
| <p>15</p>  <p>CREER OU REJOINDRE DES GROUPES</p>       | <p>16</p>  <p>PROTECTION DE LA VIE PRIVEE</p>               | <p>17</p>  <p>ACCES AUX INFORMATIONS</p>                  | <p>18</p>  <p>RESPONSABILITE DES PARENTS</p>               | <p>19</p>  <p>PROTECTION CONTRE LA VIOLENCE</p>    | <p>20</p>  <p>ENFANTS PRIVES DE FAMILLE</p>                   | <p>21</p>  <p>ENFANTS ADOPTES</p>                          |
| <p>22</p>  <p>ENFANTS REFUGIES</p>                   | <p>23</p>  <p>ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP</p>        | <p>24</p>  <p>SANTE, EAU, NOURRITURE, ENVIRONNEMENT</p> | <p>25</p>  <p>REVOIR LE PLACEMENT DE L'ENFANT</p>        | <p>26</p>  <p>AIDE DES GOUVERNEMENTS</p>         | <p>27</p>  <p>NOURRITURE, VETEMENTS ET LOGEMENT SUR</p>     | <p>28</p>  <p>ACCES A L'EDUCATION</p>                    |
| <p>29</p>  <p>OBJECTIFS DE L'EDUCATION</p>           | <p>30</p>  <p>CULTURE, LANGUE ET RELIGION DIFFERENTES</p> | <p>31</p>  <p>REPOS, JEU, CULTURE ET ARTS</p>           | <p>32</p>  <p>PROTECTION CONTRE LE TRAVAIL DANGEREUX</p> | <p>33</p>  <p>PROTECTION CONTRE LES DROGUES</p>  | <p>34</p>  <p>PROTECTION CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES</p> | <p>35</p>  <p>PREVENTION DE LA VENTE ET DE LA TRAITE</p> |
| <p>36</p>  <p>PROTECTION CONTRE L'EXPLOITATION</p>   | <p>37</p>  <p>ENFANTS EMPRISONNES</p>                     | <p>38</p>  <p>PROTECTION EN TEMPS DE GUERRE</p>         | <p>39</p>  <p>RETABLISSEMENT ET REINTEGRATION</p>        | <p>40</p>  <p>ENFANTS AYANT DESOBEI A LA LOI</p> | <p>41</p>  <p>APPLICATION DES MEILLEURES LOIS</p>           | <p>42</p>  <p>CONNAISSANCE DES DROITS DE L'ENFANT</p>    |
| <p>43-54</p>  <p>FONCTIONNEMENT DE LA CONVENTION</p> | <h1>CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT</h1>                                                                                          |                                                                                                                                            |                                                                                                                                             |                                                                                                                                      |                                                                                                                                                  |                                                                                                                                               |

# Annexe 3 Icônes des droits de l'enfant

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Un enfant est une personne de moins de 18 ans.</p> <p><b>1</b></p>                                                                                                                                                                                                                                                                              | <p>Tous les enfants, garçons ou filles, ont ces droits, peu importe qui ils sont, où ils vivent, la langue qu'ils parlent, leur religion, ce qu'ils pensent, à qui ils ressemblent, s'ils ont un handicap, s'ils sont riches ou pauvres, qui sont leurs parents ou leur famille et ce que ces derniers pensent ou font. Aucun enfant ne doit être traité injustement pour quelque raison que ce soit.</p> <p><b>2</b></p>                                     | <p>Lorsqu'ils prennent des décisions, les adultes doivent réfléchir aux effets que ces décisions auront sur les enfants. Tous les adultes doivent faire ce qui est mieux pour les enfants. Les gouvernements doivent s'assurer que les parents, ou d'autres personnes si nécessaire, protègent les enfants et s'occupent d'eux. Ils doivent aussi faire attention à ce que toutes les personnes et tous les endroits qui s'occupent des enfants fassent leur travail le mieux possible.</p> <p><b>3</b></p> | <p>Les gouvernements doivent faire tout ce qu'ils peuvent pour que tous les enfants habitant ou de passage dans leur pays profitent de tous les droits qui sont dans cette convention.</p> <p><b>4</b></p>                                                                                                                                                                                                                                                                         | <p>Les gouvernements doivent laisser les familles et les communautés guider leurs enfants pour que, en grandissant, ils apprennent à utiliser leurs droits le mieux possible. Plus les enfants grandissent, moins ils auront besoin de conseils.</p> <p><b>5</b></p>                                                                                        | <p>Chaque enfant a le droit de vivre. Les gouvernements doivent s'assurer que les enfants survivent et s'épanouissent le mieux possible.</p> <p><b>6</b></p>                                                                                                                          | <p>Lorsqu'ils naissent, les enfants doivent être enregistrés et recevoir un nom officiellement reconnu par le gouvernement de leur pays. Les enfants doivent avoir une nationalité (appartenir à un pays). Autant que possible, les enfants doivent connaître leurs parents et être élevés par eux.</p> <p><b>7</b></p>                                                                         |
| <p>Les enfants ont le droit d'avoir leur propre identité, c'est-à-dire un document officiel disant qui ils sont et précisant leur nom, leur nationalité et leurs relations familiales. Personne ne doit leur enlever cette identité. Cependant, si cela arrive, les gouvernements doivent les aider à la retrouver rapidement.</p> <p><b>8</b></p> | <p>Les enfants ne doivent pas être séparés de leurs parents sauf si ce n'est pas le cas lorsqu'un parent fait du mal à un enfant ou ne s'occupe pas de lui. Les enfants dont les parents ne vivent pas ensemble doivent pouvoir rester en contact avec leurs deux parents, sauf si cela leur fait du mal.</p> <p><b>9</b></p>                                                                                                                                 | <p>Lorsqu'un enfant ne vit pas dans le même pays que ses parents, les gouvernements doivent laisser l'enfant et ses parents voyager afin qu'ils puissent rester en contact et être ensemble.</p> <p><b>10</b></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                           | <p>Les gouvernements doivent empêcher qu'un enfant soit emmené en dehors du pays si cela est contre la loi. Cela peut arriver par exemple en cas d'enlèvement ou lorsque l'un des deux parents retient un enfant dans un autre pays contre la volonté de l'autre parent.</p> <p><b>11</b></p>                                                                                                                                                                                      | <p>Les enfants ont le droit de donner librement leur avis sur les questions qui les concernent. Les adultes doivent les écouter avec attention et les prendre au sérieux.</p> <p><b>12</b></p>                                                                                                                                                              | <p>Les enfants ont le droit de partager librement ce qu'ils apprennent, pensent et ressentent, que ce soit en parlant, en dessinant, en écrivant ou de toute autre manière, sauf si cela fait du mal à d'autres personnes.</p> <p><b>13</b></p>                                       | <p>Les enfants ont le droit d'avoir leurs propres pensées, opinions et religion, mais cela ne doit pas empêcher d'autres personnes de profiter de leurs droits. Les enfants et leur apprendre à utiliser correctement ce droit en grandissant.</p> <p><b>14</b></p>                                                                                                                             |
| <p>Les enfants peuvent rejoindre ou créer des groupes ou des associations et se réunir avec d'autres personnes, du moment que cela ne fait de mal à personne.</p> <p><b>15</b></p>                                                                                                                                                                 | <p>Chaque enfant a le droit à une vie privée. La loi doit protéger les enfants contre toute attaque à leur vie privée, à leur famille, à leur foyer, à leurs communications et à leur réputation.</p> <p><b>16</b></p>                                                                                                                                                                                                                                        | <p>Les enfants ont le droit de recevoir de l'information sur Internet, à la radio, à la télévision, dans les journaux, les livres et d'autres sources. Les adultes doivent faire attention à ce que ces informations ne soient pas dangereuses pour les enfants. Les gouvernements doivent encourager les médias à partager des informations provenant de différentes sources, dans des langues que tous les enfants peuvent comprendre.</p> <p><b>17</b></p>                                               | <p>Élever les enfants est principalement la responsabilité des parents. Lorsqu'un enfant n'a pas de parents, la responsabilité de l'élever doit être donnée à un autre adulte qu'on appelle un « représentant légal ». Les parents et les représentants légaux doivent toujours tenir compte de ce qui est mieux pour l'enfant. Le gouvernement du pays doit les aider. Lorsqu'un enfant a ses deux parents, ils sont tous les deux responsables de l'élever.</p> <p><b>18</b></p> | <p>Les gouvernements doivent protéger les enfants contre la violence, les mauvais traitements et le manque de soins et d'attention de la part de toutes les personnes qui s'occupent d'eux.</p> <p><b>19</b></p>                                                                                                                                            | <p>Tout enfant qui ne peut pas être élevé par sa propre famille a le droit d'être élevé correctement par des personnes qui respectent sa religion, sa culture, sa langue et tout autre aspect de sa vie.</p> <p><b>20</b></p>                                                         | <p>Lorsqu'un enfant est adopté, le plus important est de faire ce qui est le mieux pour lui ou pour elle. Si l'enfant ne peut pas être élevé correctement dans son propre pays – en vivant avec une autre famille, par exemple – il peut être adopté dans un autre pays.</p> <p><b>21</b></p>                                                                                                   |
| <p>Les enfants qui quittent leur pays pour s'installer dans un autre pays en tant que réfugiés (parce qu'ils n'étaient pas en sécurité chez eux) doivent recevoir une protection et de l'aide, et avoir les mêmes droits que les enfants nés dans le pays dans lequel ils sont arrivés.</p> <p><b>22</b></p>                                       | <p>Tout enfant en situation de handicap doit avoir la meilleure vie possible dans la société. Les gouvernements doivent supprimer tous les obstacles qui empêchent les enfants en situation de handicap de devenir indépendants et de participer activement à la vie de la communauté.</p> <p><b>23</b></p>                                                                                                                                                   | <p>Les enfants ont les meilleurs soins de santé possible, de l'eau potable, de la nourriture saine et de vivre dans un environnement propre et sûr. Tous les adultes et les enfants doivent être informés de la manière de rester en sécurité et en bonne santé.</p> <p><b>24</b></p>                                                                                                                                                                                                                       | <p>Lorsqu'un enfant est placé pour habiter dans un autre endroit que chez lui, que ce soit pour des raisons de soins, de protection ou de santé, sa situation doit être suivie souvent afin de vérifier que tout va bien et qu'il se trouve toujours dans l'endroit qui est le meilleur pour lui.</p> <p><b>25</b></p>                                                                                                                                                             | <p>Les gouvernements doivent fournir de l'argent ou d'autres types de soutien afin d'aider les enfants des familles pauvres.</p> <p><b>26</b></p>                                                                                                                                                                                                           | <p>Les enfants ont le droit d'être nourris et habillés et de vivre dans un lieu sûr afin de pouvoir s'épanouir le mieux possible. Les gouvernements doivent aider les familles et les enfants qui n'ont pas les moyens de payer pour tout cela.</p> <p><b>27</b></p>                  | <p>Chaque enfant a droit à une éducation. L'école primaire doit être gratuite. Chaque enfant doit avoir accès à l'éducation secondaire et à l'éducation supérieure. Les enfants doivent être encouragés à atteindre le niveau d'éducation le plus élevé possible. La discipline à l'école doit respecter les droits de l'enfant et ne doit jamais utiliser de la violence.</p> <p><b>28</b></p> |
| <p>L'éducation des enfants doit les aider à développer pleinement leur personnalité, leurs talents et leurs capacités. Elle doit leur enseigner à comprendre leurs droits et à respecter les droits et la culture des autres, ainsi que leurs différences. Elle doit les aider à vivre en paix et à protéger l'environnement.</p> <p><b>29</b></p> | <p>Chaque enfant a le droit de parler sa propre langue, et de pratiquer sa propre culture et sa propre religion, même si la plupart des personnes du pays dans lequel il vit ont une langue, une culture ou une religion différentes.</p> <p><b>30</b></p>                                                                                                                                                                                                    | <p>Chaque enfant a le droit de se reposer, de se détendre, de jouer et de participer à des activités culturelles et créatives.</p> <p><b>31</b></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | <p>Les enfants ont le droit d'être protégés de tout travail dangereux ou mauvais pour leur éducation, leur santé ou leur développement. S'ils travaillent, ils ont le droit d'être en sécurité et d'être payés comme il faut.</p> <p><b>32</b></p>                                                                                                                                                                                                                                 | <p>Les gouvernements doivent protéger les enfants des drogues dangereuses et doivent faire attention à ce qu'ils n'en prennent pas, n'en fabriquent pas, n'en transportent pas et n'en vendent pas.</p> <p><b>33</b></p>                                                                                                                                    | <p>Les gouvernements doivent protéger les enfants de l'exploitation sexuelle et des violences sexuelles, par exemple contre des personnes qui forcent les enfants à avoir des relations sexuelles contre de l'argent ou à faire des photos ou des films sexuels.</p> <p><b>34</b></p> | <p>Les gouvernements doivent faire attention à ce que les enfants ne soient pas enlevés ou vendus et à ce qu'ils ne soient pas emmenés dans d'autres pays ou endroits pour y être exploités (c'est-à-dire que l'on profite d'eux).</p> <p><b>35</b></p>                                                                                                                                         |
| <p>Les enfants ont le droit d'être protégés contre toute autre forme d'exploitation (c'est-à-dire que l'on profite d'eux), même si elle n'est pas spécifiquement mentionnée dans cette convention.</p> <p><b>36</b></p>                                                                                                                            | <p>Les enfants accusés de ne pas respecter la loi ne doivent pas être tués, torturés, traités cruellement, ni emprisonnés pour toute la vie ou avec des adultes. La prison doit toujours être la dernière possibilité choisie et pour une durée aussi courte que possible. Les enfants emprisonnés doivent être aidés par un avocat ou d'autres personnes qui connaissent la loi et doivent pouvoir rester en contact avec leur famille.</p> <p><b>37</b></p> | <p>Les enfants ont le droit d'être protégés en temps de guerre. Aucun enfant de moins de 15 ans ne peut faire partie de l'armée ou participer à des combats.</p> <p><b>38</b></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | <p>Les enfants blessés ou victimes de mauvais traitements, de négligence ou de la guerre ont le droit d'obtenir de l'aide pour pouvoir se rétablir et retrouver leur dignité.</p> <p><b>39</b></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                 | <p>Les enfants accusés de ne pas respecter la loi ont le droit de recevoir un traitement juste et une aide de personnes qui connaissent la loi. Un grand nombre de solutions doivent être disponibles pour aider ces enfants à devenir de bons membres de la communauté. La prison doit toujours être la dernière possibilité choisie.</p> <p><b>40</b></p> | <p>Si un pays a des lois qui protègent mieux les droits de l'enfant que cette convention, ces lois doivent être appliquées.</p> <p><b>41</b></p>                                                                                                                                      | <p>Les gouvernements doivent activement faire connaître cette convention aux enfants et aux adultes afin que tout le monde soit informé des droits de l'enfant.</p> <p><b>42</b></p>                                                                                                                                                                                                            |

## 43-54

Ces articles expliquent les efforts des gouvernements, de l'Organisation des Nations Unies (par exemple le Comité des droits de l'enfant et l'UNICEF), ainsi que d'autres organisations, pour que tous les enfants puissent profiter de chacun de leurs droits.



# CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT

## LA CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT

La Convention relative aux droits de l'enfant est un accord important signé par des pays qui ont promis de protéger les droits de l'enfant. La Convention relative aux droits de l'enfant explique qui sont les enfants, quels sont leurs droits et quelles sont les responsabilités des gouvernements (c'est-à-dire les dirigeants du pays) en ce qui les concerne. Tous ces droits sont liés entre eux, sont aussi importants les uns que les autres et ne peuvent être retirés aux enfants.

Ce texte est soutenu par le Comité des droits de l'enfant.

